

L'enseignement secondaire

Le Secondaire, un enseignement d'«élite»

Au début du XXe siècle, le système scolaire français est défini par « ordres » (ordre primaire/secondaire). L'ordre primaire est considéré comme l'ordre du peuple et par opposition l'ordre secondaire est destiné aux élites. Au delà du fait que l'enseignement secondaire supérieur soit payant et réservé aux privilégiés, il faut savoir qu'il existe deux types d'établissements, menant tous deux au baccalauréat : les lycées, un seul par département, et les collèges, dépendant des communes. Le secondaire possède deux cursus : l'enseignement classique pour les bons élèves avec du latin et l'enseignement moderne moins prestigieux en raison de l'absence de latin. Quant à l'enseignement primaire supérieur, il se développe de plus en plus en ce début de siècle (écoles primaires supérieures, cours complémentaires).

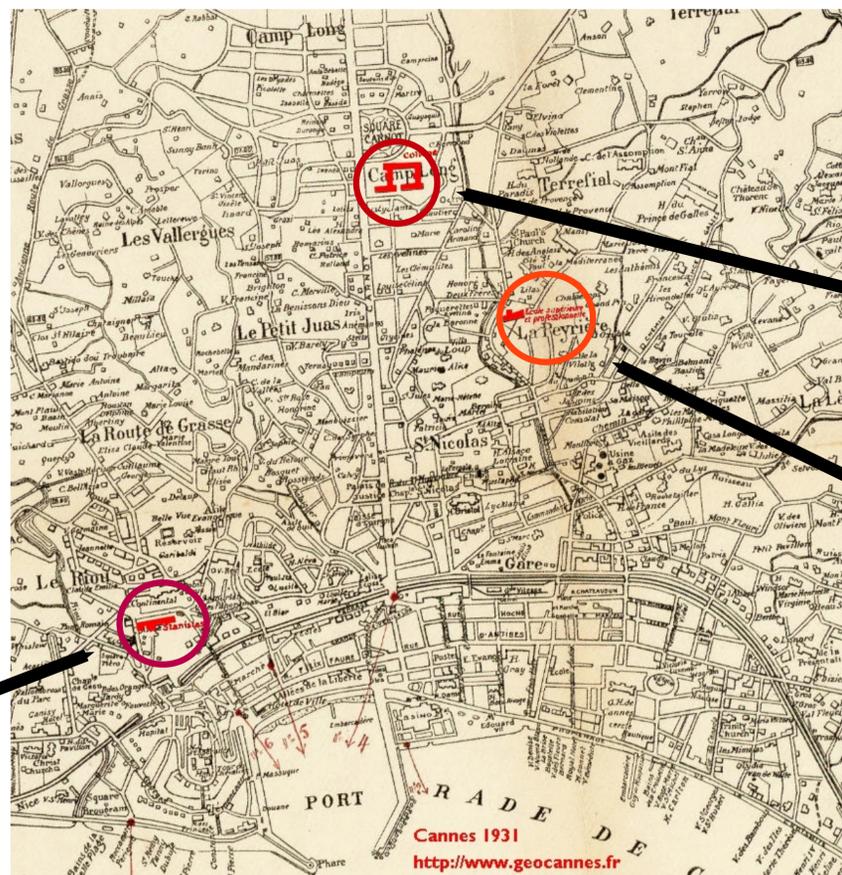
Plan de Cannes avec ces trois établissements en 1931

Archives municipales de Cannes.



Établissement privé catholique Stanislas

Archives municipales de Cannes.



Entrée du Collège Carnot

Archives municipales de Cannes.

École primaire supérieure Jules Ferry

Archives municipales de Cannes.



A Cannes et dans les Alpes-Maritimes

A Cannes, le collège communal Carnot qui est en concurrence avec l'établissement privé catholique Stanislas est créé en 1913. C'est en 1916 que l'école primaire supérieure de garçons Jules Ferry voit le jour dotée d'une nouvelle section technique. Au niveau des Alpes-Maritimes, c'est le lycée Masséna de Nice qui est le lycée d'État du département, un établissement datant de 1812.